

# ACTION EDUCATION EN MARS

## Grève le 18 mars, rassemblements le 19 partout en France et le 21 à Bobigny devant l'I.A. (11 h 30/13 h 30)

### Les évolutions en cours vont avoir des conséquences désastreuses :

Budget, cartes scolaires, diminution des heures de cours, programmes, évaluations, classement des écoles, ZEP/plan banlieues, laïcité, maternelle, EPEP... Les propositions ministérielles entérinent les inégalités scolaires et remettent en cause la réussite de tous les élèves. Les conséquences budgétaires vont lourdement peser sur les cartes scolaires que le gouvernement a reportées après les élections municipales.

Dans ce contexte, le SNUipp considère que la campagne en direction de l'opinion publique, et plus particulièrement des parents d'élèves, doit être amplifiée, en présentant les enjeux de la politique éducative gouvernementale et nos propositions de transformation de l'école pour la réussite de tous.

Nous rappelons que le SNUipp avait proposé l'organisation d'une manifestation de l'Education à caractère national dès le mois de mars à l'intersyndicale de l'éducation.

Le SNUipp considère qu'il est urgent de décider et d'engager un plan d'action fédéral sur les questions éducatives.

### Un plan national d'actions :

Le SNUipp FSU considère qu'il est nécessaire d'amplifier toutes les mobilisations départementales sur la carte scolaire. Il décide de faire du mercredi 19 mars une journée nationale de mobilisation et de manifestations dans les écoles en recherchant l'unité la plus large, notamment avec les parents d'élèves.

**En Seine Saint Denis**, nous complétons ce plan d'actions de la manière suivante :

- **Grève unitaire le mardi 18 mars 2008 avec les enseignants du second degré à l'appel de SNES, FO, CGT, SUD-Education...**
- **Rassemblement devant l'I.A. le 21 mars, jour du CTP de carte scolaire (répartition des moyens du 1er degré).**

Le SNUipp FSU 93, avec la FSU 93 a appelé l'ensemble des forces syndicales à se réunir pendant les vacances de février pour développer des propositions intersyndicales unitaires en lien avec la FCPE.

La FSU propose au niveau national une manifestation nationale le dimanche 18 mai.

## Répartition des emplois publics d'enseignants des écoles en Seine-Saint-Denis

*L'Etat a la responsabilité d'investir les moyens nécessaires à la réussite de tous les enfants dans un système scolaire égalitaire, laïc et gratuit. Or depuis des années on assiste à une baisse constante des moyens investis dans l'école publique.*

**A**ujourd'hui c'est une attaque sans précédent de la part du gouvernement. C'est 100 000 emplois à l'Education Nationale qui doivent disparaître en 5 ans.

Qui peut croire que c'est avec moins d'emplois qu'il y aura moins d'élèves par classe, que les enseignants seront mieux remplacés, qu'ils seront mieux formés et que l'on pourra aider davantage les élèves en difficulté ?

L'école d'aujourd'hui crée de l'échec scolaire en ne donnant pas aux élèves les conditions d'une bonne scolarité, mais le Ministre répond : « ce



.../...

sont les enfants qui sont en difficulté, aidons-les le soir après la classe» ou pendant les vacances scolaires en défiscalisant des heures supplémentaires...

Renvoyer ainsi la responsabilité sur les élèves et les enseignants ne permettra pas de changer la situation. L'Etat choisit la mise en concurrence, la culpabilisation, la culture du résultat, l'évaluation pour tous. **Mais il s'exonère de sa propre obligation de résultats et de moyens.**

**C'est d'un tout autre investissement dont l'école a besoin. Pour le département de la Seine St Denis c'est 2600 postes dans le premier degré qu'il faudrait créer pour :**

- abaisser les effectifs,
- assurer le remplacement,
- créer des postes de maîtres supplémentaires pour travailler en petits groupes dans le temps scolaire commun (24 h d'enseignement),
- améliorer la formation et le temps de concertation des enseignants,
- développer l'aide aux enfants en difficulté par un développement des RASED,
- scolariser les enfants de 2 ans.

**Dans le premier degré, la dotation pour l'Académie de Créteil est de 101 postes supplémentaires pour la rentrée 2008.** L'Inspecteur d'Académie nous a déjà annoncé que cette dotation serait, en majeure partie, sûrement absorbée par le 77 dont les besoins en postes sont criants.

Donc pour notre département, il s'agira de récupérer des postes pour faire face aux besoins...

L'Inspecteur d'Académie nous a déclaré qu'il maintiendrait les normes habituelles. Mais leur amélioration n'est pas à l'ordre du jour, comme ne l'est pas non plus l'amélioration des remplacements.

Le report des opérations de carte scolaire du 1<sup>er</sup> degré après les élections municipales ne permet pas de prendre en compte les besoins réels des écoles en matière de créations de postes.

**C'est toujours dans l'action que les personnels ont obtenu des avancées significatives :**

Pour les écoles maternelles jusqu'en 1997 la norme était de 26 par classe en ZEP et 30 pour les non-ZEP. C'est au milieu des années 80 que les enseignants (es) du département ont imposé 25 élèves dans les classes



*Manifestation à l'Inspection Académique le lundi 18 février 2008*

de petites sections. Ils prenaient ainsi le risque de laisser des enfants en liste d'attente mais militaient auprès des municipalités pour la création de nouveaux locaux pour scolariser et faire ouvrir les postes nécessaires.

Avant le plan de rattrapage de 1998, les enseignants ont commencé à limiter à 28 par classe dans les moyennes et grandes sections.

Le plan de rattrapage de 1998 a permis d'augmenter considérablement le nombre des écoles maternelles classées ZEP et généraliser à 25 l'effectif par classe, 27 partout ailleurs. C'est sous la pression des listes d'attente que les enseignants ont réussi malgré tout à imposer ces normes et obliger l'IA à ouvrir les postes correspondants, pour accueillir les enfants de moins de 3 ans en liste d'attente.

**Dans le contexte de restrictions et de casse du Service Public d'Education, il paraît indispensable de participer à l'action de grève nationale du mardi 18 mars 2008 lancée initialement dans le second degré. Nous pouvons en faire en Seine-Saint-Denis une étape importante dans la perspective d'un plan de développement pour la Seine Saint Denis avec la création massive de moyens humains et budgétaires pour répondre aux besoins du public.**